



À : Tous les parents d'enfants participant au Service d'animation estivale (S.A.E.)
Cookshire-Eaton 2022

De : Claude Leclair, Directeur des Communications

cc : Martin Tremblay, Directeur général

Date : 12 juillet 2022

Objet : Procédure en cas de constat de symptômes de la COVID-19 chez votre enfant

Madame, Monsieur,

La direction de la Santé publique du Québec et les médias ont fait état d'une recrudescence de la propagation du virus de la COVID-19 à travers la province au cours des 10 derniers jours. Le ministère de la Santé du Québec a même confirmé que cette augmentation du nombre d'infections constitue la 7^e vague de la courante pandémie. D'ailleurs nous savons qu'une éclosion est présente dans un milieu de travail ici-même à Cookshire-Eaton.

Par conséquent, nous tenons à vous informer que les responsables du Service d'animation estivale de Cookshire-Eaton suivent la situation de près tout en effectuant des préparatifs au cas où le virus devait s'inviter parmi nos jeunes participants.

Si des parents devaient constater que leur enfant présente des symptômes apparentés à ceux de la COVID-19, ils doivent prendre les mesures suivantes :

- Ne pas envoyer l'enfant aux activités du S.A.E. et effectuer un test de dépistage. En cas de résultat positif, l'enfant devra rester à la maison en isolement pour une période de cinq (5) jours.
- Une fois la période d'isolement de cinq (5) jours complétée, l'enfant pourra retourner au S.A.E. mais porter le masque en tout temps pendant une période de cinq (5) jours.

À la suite d'un test rapide dont le résultat est négatif, l'enfant pourra participer normalement aux activités du S.A.E.

Si les animateurs ou les responsables du S.A.E. constatent qu'un enfant présentent des symptômes de la COVID-19, ils communiqueront avec les parents leur demandant de venir chercher leur enfant aussitôt que possible en vue d'une période d'isolement.

Afin de faire réintégrer leur enfant, il est de la responsabilité des parents de faire effectuer :

- un test dans un centre de dépistage et attendre un résultat négatif avant de le faire réintégrer son groupe du S.A.E, avec la preuve de résultat de test de dépistage à l'appui;

OU

- un test rapide à la maison et obtenir un résultat négatif avant de le faire participer aux activités du S.A.E. La preuve d'un test négatif rapide effectué à la maison est une photo datée transmise par courriel aux responsables du S.A.E.

Des masques de procédures seront mis à la disposition des enfants. Des bouteilles et distributrices de désinfectant seront également mises bien à la vue des enfants afin d'en permettre leur utilisation assidue par les participants et le personnel du S.A.E.

Nos procédures sont basées sur les recommandations émises par l'Association des camps du Québec (<https://campsquebec.com/>) publiées le 22 juin dernier.

Voir les RECOMMANDATIONS COVID-19 POUR LES CAMPS pour plus de détails au : <https://docs.google.com/document/d/1nJAm8aUa-ryJQNGo9i6B3ywJ6cXlYoEms5FTPRisF0/edit>.

Nous vous remercions de votre compréhension et précieuse collaboration dans ce dossier.



Claude Leclair
Directeur, Communications
Ville de Cookshire-Eaton

CL/